



**CENTRE BENINOIS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE**

LANGAGE & DEVENIR

N° 24

1^{er} semestre 2014

**REVUE SEMESTRIELLE
DU CENTRE NATIONAL DE LINGUISTIQUE
APPLIQUEE**

CENALA 2014

©L&D-Cenala/Cbrst

06 B.P. 730 - E.mail : cenala_benin@yahoo.fr

Cotonou (République du Bénin)

Juillet 2014

ISSN 1659 - 5033

LANGAGE & DEVENIR

Directeur de Publication

Toussaint Yaovi TCHITCHI

Directeur du Centre national de linguistique appliquée

COMITE SCIENTIFIQUE

Ascencion BOGNIAHO (Cotonou)
Lebene BOLOUVI (Lomé)
Maxime da CRUZ (Cotonou)
Marc-Laurent HAZOUME (Cotonou)
Adrien HUANNOU (Cotonou)
Akanni Mamoud IGUE (Cotonou)
Félix Abiola IROKO (Cotonou)
Gabriel MBA (Yaoundé)
Komlan Messan NUBUKPO (Lomé)
Etienne SADEMBOUO (Yaoundé)
Issa TAKASSI (Lomé)

COMITE DE REDACTION

Médard Dominique BADA
Blaise C. DJIHOUESSI
Anastase G. FANDOHAN
Flavien GBETO
Micheline HADONOU
Séverin-Marie KINHOU
Léonard A. KOUSSOUHON
Toussaint Yaovi TCHITCHI
C. Zéphirin TOSSA

SECRETARIAT/DIFFUSION

Martial FOLLY
Christophe TONON
Paul H. AÏKPO
Elie YEBOU
Elie FANGNINOU

Note aux contributeurs

Langage et Devenir est une revue semestrielle publiée par le Centre national de linguistique appliquée (CE.NA.L.A.), la structure nationale de recherche linguistique du Centre béninois de la recherche scientifique et technique (CBRST).

Langage et Devenir publie, prioritairement, des articles à perspective théorique et pratique s'appuyant sur l'analyse des langues africaines et sur les questions relatives à leur statut, à leur dynamisme et à leur promotion.

Sous l'autorité du comité scientifique, le comité de rédaction choisit les articles à publier après les avoir systématiquement soumis, pour avis, à deux ou trois lecteurs identifiés pour leur compétence dans le domaine concerné. Cependant les idées et opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

Votre Revue, notre Revue reçoit et publie des articles d'horizons divers ; les auteurs et co-auteurs reçoivent un tiré à part en ligne et un exemplaire du numéro sur support papier, pour des besoins académiques parfois. Mais notre circuit de distribution est lacunaire et nous ne partageons pas assez nos idées pour nourrir la réflexion contradictoire et faire progresser le débat scientifique ; le souhait est que chacun de nous accepte d'acheter au prix d'éditeur une dizaine d'exemplaires et de les revendre à un tarif raisonnable autour de lui. Cela ferait du bien à chacun à tous !

Les données du langage foisonnent dans nos publications et les supports obligés de celles-ci sont les langues officielles ou langues des communications institutionnalisées de nos Etats ; ceci est tout à fait normal pour graver les échelons au niveau du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES) ; il faut repenser à ce niveau du débat l'utilisation des langues africaines pour leur devenir et le devenir des communautés qui les parlent en nous posant la question suivante : A quoi servent et à qui servent les résultats des recherches dans nos divers Centres et Instituts de recherche ?

A chacun de répondre ! Je sais que notre capacité intellectuelle n'aura de valeur que si elle prend en compte les intérêts des communautés à la base en leur rendant accessibles les conclusions de nos analyses. Pour nos prochaines éditions, je saurai gré à chacune et à chacun de résumer son article dans sa langue maternelle en s'appuyant sur l'alphabet des langues nationales de son pays. A chacune et à chacun de jouer.

Cotonou, le 1^{er} décembre 2013

Pour le comité de rédaction

Professeur Toussaint Yaovi TCHITCHI

Nuxukleju sọ ɔɔa wemacɛwɛntɔw

Wema ci wo dọ nyikó nọ nu bé *Langage et devnir* nyi wemaɔkɛ́ká ci ɛgbèdɔwaxu CENALA ci yi lè gɔnmè nò ɛdɔwaxugan CBRST sọ dọ nọ mme nọ ɛnhlɛntɔw lè wleci amaden amadenmè.

Enutájitɔciwo wò lè nọ kpò lè wemacemè wo nyí enyohamehameciwo yí ku do Afrikagbèwo ɲu, vévidé texwe ci yi nyi wowotó, wòwózánzán kodo susuhamameciwo wò sọ dọ anyi nọ wòwòɲukɔyiyi lè miwójuwomè.

Gbɔhwe wo a sọ enuwlensoɔɔaɔalɔw sọ do wemalɔme ɔ, *Langage et Devenir* nkɔntɔwó sọ nọ enuwlenɔɔaɔacewo sọ dó ashimè nọ enuhlɛntɔ amɛvè alo ametɔn ciwo yí egbelɔ cán, nọ wo a teɲu sọ trɔ ashí sọ wò ɲú. Vɔ mi a dọ ekpe yi ji bé enyɔndóenuwlenwlenlɔme kàn eyiwlɛntɔ.

Nó wò sọ amede nuwlenwlen sọ do *Langage et Devenir* mè ɔegbɔ, amelo dọ acé a gbe trɔ xɔ eyinuwlɛnwlɛn dru, sọ to ekaji alo do wemagalijí, lehan ci è lè lè *Langage et Devenir* lɔ mè pepépe.

Emohamehame ci ji mi a tó a teɲu sọ sà wemalɔ dé sugbo nọ mi. E yi ná

taɔɔ yi mi byɔbyɔ lè wlenɔɔeshadé gbo bé wò lè vá xwlè wemalɔ lè mi shí do wlenɔhóji, á gbe trɔ a sọ yi sà do eho ciha yi dá kpèn eko nọ hlɛntɔw.

Enusugbɔsugbo lè miwonuwlenwlenlɔwomè yi xɔ nọ nuxu sọ miwogbewonú, vɔɔ yovogbè ci yi nyi ɛgbè lè etaji lè miwojuwomè ɔkeme yi wlenwlenɔeshadé nọ nò. Enuci taɔɔ e nyi nene ɔ, eyi nyi bé wlenɔwó sọ nọ wlenwlenwɔwótɔw a sọ yi nkɔ lè wòwódɔmɔnu (CAMES). Mi dọ gbè a bú etamè, á kpò lehá ci mi a wè nọ afrikagbèwo alo ejukon ciwo yi do nọ ɛgbècɛwo á yi nkɔ. Èyi ná yi mi ji ɔɲuci nọ enyɔbyɔsè ci yi nyi : Enuhindé alo amehinde edwikuku nọ ɛdɔwawamiwótɔw do nọ alɔ.

Amɛɔkɛ́ká amɛɔkɛ́ká dọ a ji ɔɲuci nọ enyɔbyɔsèhɔn. N nya bé miwodawawo lè sukulumɔnu dọ a xò ashí nọ nyi bé, lè wowowawamè ɔ, mi dọ nọ ewin ɛnuciwo nyi enuvevi nọ ejukonwo. Lè wema ci mi a gbè dè ti kpɔlɔ ece do ɔ, n byɔbyɔ wlenɔɔeshadé be yi lè wlen eyinyɔta do anɔngbèyitamè. Wemakwi ciwo yí á zan nyi wemakwiciwo wò sọ wlen nọ eyijumegbèwo yí fyɔha dọ ashí dó ji. Amɛɔkɛ́ká amɛɔkɛ́ká né wa ci ɲu è kpé.

Kutɔnu, le ɛɲukeke nktó nọ balowiwlɛci nọ exwe 2013

Lè wlenɔwó nyikómè

Cicagan Toussaint Yaovi CICI

SOMMAIRE

Editorial	7
Exclamations et interjections en fon : l'expression du haut degré et des états affectifs, Florentin Ephrem CODO	9
Entre discours spontané et discours soutenu, quelle alternative pour une lisibilité des textes en langues africaines, Toussaint Yaovi TCHITCHI ...	25
Valeurs sociolinguistiques du linceul et des actes de divinisation des morts chez les peuples Fón, Sènanmi Dorothée BEKPA-KINHOU	31
An inquiry into the use of vocative adjuncts in <i>Efuru</i> and <i>The Concubine</i> : A systemic functional linguistics-oriented contribution, Léonard A. KOUSSOUHON and Nouréni BOUKARI	47
Alphabétisation et développement durable en Côte d'Ivoire, Mathieu Kouakou KOFFI	71
Les réformes curriculaires au Bénin : Identifier les défaillances structurelles pour plus d'efficacité, Adjignon Débora Gladys HOUNKPE	101
Radios communautaires et développement des populations du département des collines au Bénin, Mèdétonhan Marcellin LOUGBEGNON	127
British democracy and a simulacrum of separation of powers, Bertin Y. DANSOU	141
Intertextualité et problèmes politiques post-colonial dans <i>African psycho</i> d'Alain Mabanckou, Ayaovi Xolali MOUMOUNI-AGBOKE	157
Le retour du Général KERÉKOU au pouvoir en 1996 et sa politique de promotion de la femme (1996-2001), Pierre G. METINHOUE	179
De l'exil à la révolte : Aimé Césaire à la quête du "colonisé nouveau" dans <i>Cahier d'un retour au pays natal</i> et <i>Et les chiens se taisaient</i> , Koutchoukalo TCHASSIM	203

Die Vorherrschaft der Wolofsprache in Senegal. Eine bedrohung für die nationale Kohäsion und ein Hindernis für die Einführung der nationalen Sprachen ins Schulwesen ? Mamadou DIOP	243
The Tragic pattern in Shakespeare's Tragedies, Paméssou WALLA	253
Aspects of love in <i>Pride and prejudice</i> : The case of elisabeth and darcy, François P. AGBOIGBA	273

EDITORIAL (Rediffusé)

Dans notre dernière parution (Notes aux contributeurs, Langage et Devenir, n°22, 2013), la rédaction de votre Revue a cru devoir attirer l'attention de chacune et de chacun de nous sur le fait que « *les données du langage foisonnent dans nos publications et les supports obligés de celles-ci sont les langues officielles ou les langues des communications institutionnalisées de nos Etats ; ceci est tout à fait normal pour gravir les échelons au niveau du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES) ; il faut repenser à ce niveau du débat l'utilisation des langues africaines pour leur devenir et le devenir des communautés qui les parlent en nous posant la question suivante : A quoi servent et à qui servent les résultats des recherches effectuées dans nos divers Centres et Instituts de recherche ? A chacun de répondre ! Je sais que notre capacité intellectuelle n'aura de valeur que si elle prend en compte les intérêts des communautés à la base en leur rendant accessibles les conclusions de nos analyses.* »

Quelques rares auteurs n'ont pas pu produire le résumé de leur contribution dans la présente parution ; ils ont l'excuse de n'avoir pas pris très tôt connaissance de cette exigence éditoriale de produire le résumé de son article dans sa langue maternelle ou dans sa première langue africaine. La rédaction salue les efforts fournis par ceux qui ont pu sacrifier à cette exigence ; notre souhait est qu'ils le fassent eux-mêmes, car le faire faire ne leur permettrait guère de développer une nouvelle compétence ; le CAMES pourrait encourager un tel processus en valorisant les efforts des auteurs non seulement dans les CTS des lettres et sciences sociales, mais aussi dans tous les autres CTS ; auparavant on devra s'assurer de ce qu'ils sont les auteurs authentiques des résumés traduits.

Cotonou, le 1^{er} décembre 2013

Pour le comité de rédaction
Professeur Toussaint Yaovi TCHITCHI

ETAJÍNUXU (Rediffusé)

Lè wema ci mi òteti vá yì mè ɔ, lè (Nuxuklenju sò òàà wemacɛwɛntòwò, Langage et devenir n°22, 2013), wɛntòwògbè òtè egbefan nú bé “Enusugbòsugbò lè miwonuwɛnwɛnwɛntòwòmè yì xo nò nuxu sò miwogbewonjú, wò yovogbè ci yì nyi ègbè lè etají lè miwojuwòmè òkèkèmè yì wɛnwɛnwɛndeshadé nò nò. Enuci tao e nyi nn , eyi nyi bé wɛntòwò sò nò wɛnwɛnwɛnwòtòwò a sò yì nkò lè wòwòdòmnu (CAMES). Mi òtè gbè a bú etamè, á kpò lehá ci mì a wè nò afrikagbèwo alo ejukòn ciwo yì do nò ègbècèwo á yì nkò. Èyí ná yì mì jí òtènyí nò enyòbyòsè ci yì nyi : Enuhindé alo amèhinde edwikuku nò edòwawamiwòtòwò do nò alò.”

Amè ciwo dé tekpo yì òtè enyòta lè wowówémámè dé sugbò lè wemacèmè; mì á sò ece yè sò ke wo òtè wò dé se balanjú nyá nú bé wemawɛntòwò òtè òtè ègbè á òtè eta nò èyíwema òtè anònygbè èyítòmè àlò ègbènyukòtò ci è kpanlandòdò lè Afrikagbèwòmè. Mi òtè akpè nò amè ciwo yì òtè eta nò wòwówémawo; mì byò bé wòwòntòwò lè yò etadèdè nò wemalò bé edò; nò wò gbè ma nya yì sò wà edòdám , wò á nyá nú bé enjununyanyadéká hwedo eyewo. Gàn, nò CAMES.òwòtòwò lè èkpanlanxòxòmòdèkpòkpwinu, sò tò CTS. wo gómè ɔ, nyá nú bé wowó lè afòdòdòwì òtè kò ɔ, wò a tekpo á ná àjò àlò wò á do eka ekaji nò amè ciwo yì vá tè ekanm kp; v, gbòhweé wò á ná àjò amè , wò òtè á kándójí bé èyíntò yì òtè gònòmè nò etadewemalò.

Kutònu, le enjukeke nkòtò nò balowiwleci
nò exwe 2013

Lè wɛntòwò nyikómè
Cicagan Toussaint Yaovi CICI

LE RETOUR DU GENERAL KEREKOU AU POUVOIR EN 1996 ET SA POLITIQUE DE PROMOTION DE LA FEMME (1996-2001)

Par

Pierre G. METINHOUE

Département d'histoire et d'archéologie

Université d'Abomey-Calavi

metinhoue_pierre@yahoo.fr

Résumé

Afin d'empêcher le président Nicéphore Soglo de bénéficier d'un second mandat à la tête du Bénin, des hommes politiques ont proposé au général Kérékou, ancien président de la République, de se présenter au scrutin présidentiel de mars 1996. Il accepta l'offre et fut élu contre Soglo. L'opinion publique attendait impatientement la composition de son gouvernement afin d'y apprécier la présence des femmes, car le candidat Kérékou avait insisté au cours de sa campagne sur la dimension féminine du développement. Déçues de ne voir qu'une des leurs au gouvernement en avril 1996, les femmes furent plutôt heureuses à la fin du mandat du chef de l'Etat en 2001, car il avait fait adopter la politique nationale de promotion de la femme.

Mots-clés : Election, présidentielle, politique, promotion, femme.

Abstract

In order to prevent President Nicephore Soglo's re-election as the head of the Republic of Benin, politicians advised General Kerekou, a former head of the aforementioned country, to run for président in the March 1996 election. He bought the idea and got elected. Thereafter, many Beninese looked forward to his first cabinet so as to assess how many women would be appointed ministers given that, as a presidential candidate, he had emphasised the importance of women in a country's development. Although the latter were disappointed since only one of them became a cabinet member in April 1996, they were quite happy at the end of Kerekou's term because he managed to get the national policy of women's promotion adopted.

Key words : Election, presidential, politics/policy, promotion, woman.

A la faveur du coup d'Etat militaire du 26 octobre 1972, le commandant Mathieu Kérékou s'auto-proclama président de la République du Dahomey et prit effectivement les rênes du pays. Ses partisans et lui annoncèrent une révolution à laquelle ils donnèrent progressivement un contenu en adoptant une nouvelle politique d'indépendance nationale dès le 30 novembre 1972 et en créant le Conseil national de la révolution le 18 novembre 1974. Au sein de cet organe chargé, entre autres, de contrôler l'action du Gouvernement militaire révolutionnaire, un quota fut réservé aux femmes ainsi qu'aux jeunes et à d'autres catégories socio-professionnelles. Le nouveau regard porté par les dirigeants du pays sur les femmes suscita l'enthousiasme de celles-ci qui rêvaient de siéger désormais dans toutes les instances où se prenaient les décisions concernant l'avenir de la nation. Elles furent plutôt déçues. En effet, il a fallu attendre 1989, soit après dix sept ans de révolution pour qu'une femme soit appelée au gouvernement. Elle n'y resta pas longtemps, mais les hommes avaient fini par admettre une femme au sein de l'équipe dirigeante du pays. Pendant les six ans de règne de Nicéphore Soglo (Premier Ministre et président de la République de mars 1990 à avril 1996), plusieurs femmes ont été membres de ses gouvernements.

Après cinq années de « retraite politique » non désirée, Mathieu Kérékou est revenu au pouvoir. Quel sort a-t-il réservé aux femmes ? A-t-il traduit en actes ses déclarations relatives à l'égalité de l'homme et de la femme et à la nécessité pour celle-ci de prendre activement part à la gestion des affaires publiques ? Enfin, que signifiait pour le général Kérékou la politique nationale de promotion de la femme ? Nous tenterons de répondre à ces questions en rappelant dans un premier temps, le retour au pouvoir de Kérékou en avril 1996. Nous nous intéresserons, dans un deuxième temps, aux quatre femmes qu'il nomma ministres. Nous exposerons dans la dernière partie les grands traits de la politique nationale de la promotion de la femme élaborée vers la fin de son mandat par le ministère de la famille.

I. Le retour de Mathieu Kérékou au pouvoir en avril 1996

Dans l'entourage du président de la République Nicéphore Soglo, peu de personnes prenaient au sérieux les propos de ceux qui annonçaient une candidature éventuelle du général Kérékou aux élections présidentielles de mars 1996. Le chef de l'Etat lui-même comptait tellement sur ses performances, surtout au plan économique, qu'il n'envisageait pas que son prédécesseur pourrait avoir le courage de se présenter au scrutin

présidentiel. Nous verrons successivement l'annonce de la candidature de Kérékou, l'organisation de sa campagne électorale, sa victoire et sa prestation de serment.

1.1. L'annonce de la candidature

Pour préparer l'opinion publique à son retour sur la scène politique depuis son échec aux élections présidentielles d'avril 1991, Kérékou donna une conférence de presse le 12 janvier 1996 à l'hôtel Alédjo où eut lieu la conférence nationale des forces vives qu'il convoqua et au terme de laquelle le Bénin retrouva sa crédibilité dans le monde. L'objet de cette première sortie médiatique était le lancement de l'ouvrage qu'il venait d'écrire et qu'il intitula : « *Préparer le Bénin du futur* ». De nombreux observateurs avaient compris que le général pensait déjà se présenter aux élections présidentielles de mars 1996. Pour Jean Establet, auteur d'un essai sur Kérékou paru en 1997, la conférence de presse du 12 janvier 1996 était « une déclaration de candidature implicite à l'élection présidentielle des 3 et 17 mars 1996 » (Establet 1997 : 218). Dès le lendemain de cette sortie médiatique, le Parti communiste du Bénin a fait savoir que, comme il le pressentait, Kérékou préparait son retour au pouvoir et que cela confirmait l'échec et la pourriture du régime issu de la conférence nationale. Face à ce constat, le PCB a posé en lieu et place du peuple la question suivante : « où aller ? » Pour les responsables du parti, la réponse était claire. Il fallait « aller hardiment de l'avant en balayant le Renouveau failli par un régime nouveau, édifié par le peuple lui-même et capable de satisfaire les exigences du peuple. » (Azifan 1996a : 3).

Quelques semaines après la conférence de presse tenue à l'hôtel Alédjo, Kérékou franchit effectivement le rubicon et annonça sa candidature au scrutin de mars 1996. D'après Establet, le général a hésité longtemps avant de se décider, car pendant que certains le poussaient dans cette nouvelle aventure, d'autres comme Jacques Foccart l'en dissuadaient (Establet 1997 : 224, note 42).

Albert Tévoédjrè a-t-il été réellement le maître d'œuvre et le concepteur de la candidature du général Kérékou ? A cette question Establet répond sans la moindre hésitation. Il écrit :

« Le véritable maître d'œuvre et concepteur de cette candidature surprise s'appelle Albert Tévoédjrè. Il prévoit tout : foule de militants, orchestres, meetings, danses traditionnelles, le spectacle. » (Establet 1997 : 224).

Félix Iroko, lui aussi auteur d'un ouvrage sur Mathieu Kérékou, ne partage pas du tout l'opinion d'Establet. Pour lui, l'influence de Tévoédjrè ne fut nullement déterminante dans la décision finale de Kérékou de briguer un nouveau mandat à la tête du Bénin. Iroko soutient que le général n'a pas attendu Tévoédjrè pour entamer sa marche vers la reconquête du pouvoir. Il ne veut pas croire ceux qui affirment que Kérékou avait refusé à plusieurs reprises les conseils de Tévoédjrè « qui, à son tour, aurait beaucoup insisté avant de le faire fléchir en fin de compte » (Iroko 2001 : 227). Quoiqu'il en soit, le mercredi 31 janvier 1996 à Porto-Novo, avant l'intervention du candidat Kérékou, la parole fut donnée à Albert Tévoédjrè qui dénonça les trois ordonnances prises la veille par le président Soglo pour faire exécuter le budget général de l'Etat, le 3^e Programme d'ajustement structurel et le code des marchés. Les Béninois, à en croire Tévoédjrè, se sont retrouvés le 31 janvier 1996 dans un Etat d'exception. Pour mettre fin à cet état de chose, il fallait porter le général à la magistrature suprême. On peut donc affirmer que même si le général Kérékou aurait fait acte de candidature sans Tévoédjrè, celui-ci a accompagné et fortement soutenu la démarche. En effet, dans le discours introductif qu'il prononça au stade Charles de Gaulle de Porto-Novo avant l'annonce de la candidature par Kérékou lui-même, Tévoédjrè a expliqué qu'il fallait porter le général à la tête du pays afin qu'il mette « son intelligence exceptionnelle au service de l'efficacité révolutionnaire pour l'instauration d'un vrai renouveau démocratique. » (Gletton-Quenum et Couao-Zotti 1996 : 3).

Kérékou prit la parole après Tévoédjrè et déclara aux Béninois et Béninoises venus massivement l'écouter :

« Me voici à nouveau devant vous. Me voici une fois encore face à la nation béninoise à la veille d'un tournant décisif... » (Adjovi 1998 : 145).

Pour bien comprendre l'enjeu du scrutin de mars 1996, au moins tel que les partisans de Kérékou le percevaient, il faut citer le texte intégral du discours du candidat comme les journalistes de *La Nation*, Gletton-Quenum et Couao-Zotti qui ont rendu compte du déroulement de la cérémonie. Ils ont rapporté les propos de Kérékou de la manière suivante :

« Me voici encore face à la nation béninoise à la veille d'un tournant décisif de sa marche inexorable vers le progrès social » (Gletton-Quenum et Couao-Zotti 1996 : 3).

Il est important d'insister sur l'expression « marche inexorable vers le progrès social », car c'est la recherche du progrès social qui différencie

l'ancien révolutionnaire Kérékou des autres candidats, en particulier de Nicéphore Soglo. La suite du message du candidat confirme son engagement résolu aux côtés du peuple souverain. Il dit en effet à ses partisans et sympathisants :

« Si vous êtes tous prêts, moi aussi je suis prêt et je me mets à votre disposition. C'est en homme du peuple et en fils du Bénin que j'annonce ici, à Porto-Novo, capitale de notre pays, que j'accepte d'être candidat au scrutin présidentiel de mars 1996. » (Adjovi 1998 : 145).

Emmanuel Adjovi a fait remarquer, à juste titre, que Kérékou était le seul des sept protagonistes de l'élection présidentielle imminente à annoncer officiellement sa candidature à Porto-Novo. Avant lui, Bruno Amoussou avait été présenté à Cotonou le 18 janvier 1996 comme le candidat du Front de lutte pour une alternance démocratique en Afrique (Couao-Zotti, 1996 : 1). Le samedi 20 janvier, toujours à Cotonou, ce fut le tour de Me Adrien Houngbédji de se déclarer candidat à l'élection présidentielle à l'occasion du forum de la jeunesse P.R.D. de Cotonou (Loumédjion, 1996 : 4). Le même jour, dans la même ville, Pascal Fantodji annonçait qu'il était le candidat du Parti communiste du Bénin (Azifan 1996b : 5). Quant à Soglo, le chef de l'Etat, c'est aussi à Cotonou qu'il fit savoir qu'il désirait un second mandat à la tête du pays. (Gbodougbe 1996 : 3). Le premier tour du scrutin ayant été fixé au 3 mars 1996, la campagne électorale fut déclenchée par chaque candidat dès l'acceptation de son dossier par la Commission électorale nationale autonome.

1.2. La campagne électorale

Si l'on admet que la campagne électorale a pour but de permettre aux différents candidats de se faire connaître et de diffuser les grandes lignes de leurs projets de société, on peut se demander si en 1996, le candidat Kérékou ne pouvait pas s'en passer. La réponse à cette question est négative pour deux raisons au moins. Premièrement, après son long règne à la tête du Dahomey et de la République populaire du Bénin, il a laissé l'image d'un dictateur et d'un tortionnaire auprès d'une large partie de la population. A toutes ces personnes, dont les responsables du Parti communiste du Bénin étaient, à leur insu, les porte parole, le candidat Kérékou devait donner l'assurance qu'il avait réellement changé et que, s'il revenait au pouvoir, il se comporterait en démocrate, respectueux des droits de l'homme et des lois de la République. Deuxièmement, devant succéder à Nicéphore Soglo qui réussit, entre autres, à payer régulièrement les salaires des fonctionnaires pendant son mandat, le

candidat Kérékou avait besoin de rassurer les uns et les autres que le pays ne connaîtrait plus les déconvenues des années 1988 et 1989. Pour convaincre les électeurs, le général candidat s'entoura de deux équipes. La première a été animée par les fidèles du parti Fard Alafia implanté essentiellement dans les régions septentrionales du Bénin et la deuxième par trois personnalités du sud du Bénin, à savoir Albert Tévoédjrè, Sévérin Adjovi et Moïse Mensah. Ancien candidat malheureux aux élections présidentielles de mars 1991, député à l'Assemblée nationale, opposant avéré au régime du président Soglo, président du parti Notre Cause Commune, Tévoédjrè était prêt à tous les sacrifices pour empêcher Soglo d'avoir un second mandat à la tête du Bénin. Sévérin Adjovi, deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, président du Rassemblement des Démocrates Libéraux, ancien candidat, lui aussi, à la magistrature suprême, militait pour le départ de Soglo en avril 1996. Enfin, Moïse Mensah, président de l'Alliance pour le renouveau civique (ARC), candidat malheureux à la présidentielle de mars 1991, partageait les mêmes convictions que Tévoédjrè et Adjovi. Tous les trois ont fait partie du comité officiel de soutien au candidat Kérékou qui consacra ses efforts aux régions difficiles.

Il circula peu dans les départements du nord du pays. Il participa à un meeting à Djougou, dans le nord-ouest, et put délivrer aux populations, venues nombreuses, son nouveau discours en dénonçant le régionalisme de son principal adversaire, Nicéphore Soglo. « Certaines populations souffrent cruellement à cause de moi ! », a-t-il laissé entendre (Establet 1997 : 236). Dans le département du Mono - aujourd'hui départements du Mono et du Couffo -, fief du candidat Bruno Amoussou, il ne rassembla du monde que dans la sous-préfecture de Djakotomey où il déclara le 18 février 1996 qu'il était le troisième candidat de la sous-préfecture après Pascal Fantodji et Bruno Amoussou, tous deux fils de la localité. Au-delà de son ambition de mettre en œuvre le programme de gouvernement consigné dans son ouvrage « *Préparer le Bénin du futur* », la préoccupation de Kérékou était de prendre sa revanche sur le président en exercice, son tombeur de 1991. Persuadé qu'il allait gagner la prochaine élection, Kérékou a promis à l'occasion de l'annonce de sa candidature de « *passer avec le peuple béninois un nouveau contrat de confiance politique réciproque, de former et de conduire une équipe d'hommes et de femmes compétents, patriotes et intègres, de combattre énergiquement la corruption, la concussion, la gabegie, les dépenses somptueuses, le régionalisme, le favoritisme, l'exclusion* » (Gletton-Quenum et Couao-Zotti 1996 : 3). Il a pris quatre engagements précis vis

à vis des femmes : la lutte contre la pauvreté, l'accès au crédit, la promotion politique, l'éducation des jeunes filles.

Au sujet de la promotion politique de la femme, voici ce qu'il écrit :

« ... Conformément aux recommandations de la conférence de Beijing sur la femme tenue en septembre 1995, et pour accélérer le rythme de changement, il convient que dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la vie nationale, la représentation féminine soit mieux assurée en nombre et en qualité. L'exemple devra être donné par les diverses institutions de l'Etat, tant il est vrai que la faible représentation des femmes au niveau politique dans notre pays ne permet pas d'influer de façon significative sur les décisions qui engagent l'avenir de la nation tout entière » (Kérékou 1996 : 73 et 74).

A priori, les femmes devraient être rassurées par les propositions du candidat Kérékou parce qu'il fut le premier chef d'Etat au Dahomey et au Bénin à leur avoir offert les occasions de participer aux instances de prise de décisions concernant l'avenir de la nation. En effet, comme nous l'avons déjà dit, il fit admettre les femmes au Conseil national de la révolution en 1974 et il nomma une femme ministre en août 1989. Il est vrai que dans l'entourage du président Soglo, on ne manquera pas de faire remarquer qu'il a fait beaucoup mieux que son prédécesseur en ce qui concerne la promotion politique des femmes, puisqu'il en a nommées plusieurs dans ses gouvernements successifs. La campagne électorale prit fin, pour tout le monde et conformément à la loi électorale, l'avant-veille du scrutin. Celui-ci eut lieu les 3 et 18 mars 1996 et se termina par la victoire de Kérékou.

1.3. La victoire et la prestation de serment

1.3.1. Les résultats du premier tour

Il a fallu attendre le 10 mars 1996 pour obtenir les résultats officiels du premier tour du scrutin. Ce jour-là, la Cour Constitutionnelle a publié la décision suivante :

« Article 1^{er}.— Le scrutin auquel il a été procédé le 3 mars 1996 pour l'élection du Président de la République au suffrage universel a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits : 2.517.970

Votants : 2.211.677

Suffrages exprimés : 2.165.697

Majorité absolue : 1.082.850

- 1 M. Nicéphore Dieudonné Soglo : 596.371
 2. M. Mathieu Kérékou : 567.084
 3. M. Adrien Houngbédji : 329.364
 4. M. Bruno Amoussou : 129.731
 5. M. Pascal Fantodji : 17.977
 6. M. Léandre Agbovi Kouéssan Djagoué Agbo : 15.418
 7. M. Lionel Assomption Jacques Antoine Agbo : 15.079
- Article 2.- Sont qualifiés pour se présenter au second tour du scrutin des élections présidentielles :
- M. Nicéphore Dieudonné Soglo
 - M. Mathieu Kérékou. » (Cour Constitutionnelle 1996a : 71).

Ces résultats révèlent que malgré tous les reproches que les Béninois ont fait et surtout en dépit des réalisations de Soglo sur lesquelles ses partisans comptaient pour sa réélection, Kérékou est demeuré un poids lourd de la scène politique nationale. En examinant les résultats de chaque candidat dans sa région d'origine, on constate qu'au moment où Kérékou réunit plus de 80% des suffrages exprimés dans l'Atacora, Soglo obtint 70% des voix dans le Zou. Dans le deuxième fief de Soglo, l'Atlantique, son score a atteint 60% tandis que son adversaire principal a bénéficié de 80% dans le Borgou (Résultats de l'élection présidentielle par département : Archives de la Cour Constitutionnelle). La deuxième leçon que l'on tire des résultats du vote du 3 mars 1996 est que l'issue du second tour dépendait, pour une large part, des décisions qui seront prises par Adrien Houngbédji et Bruno Amoussou et leur capacité à les faire respecter par leurs électeurs.

1.3.2. Le deuxième tour du scrutin

Contre toute attente et ne tenant aucun compte de l'article 45 alinéa 1^{er} de la Constitution qui stipule que le second tour de l'élection présidentielle doit avoir lieu quinze jours après le premier, le président Soglo fit prendre un décret en Conseil des Ministres le 12 mars 1996 pour convoquer les électeurs en vue du second tour du scrutin présidentiel le jeudi 21 mars 1996. Était-ce pour disposer de quelques jours supplémentaires de campagne électorale, ou voulait-il affirmer, jusqu'au dernier moment, qu'il demeurait l'unique détenteur du pouvoir exécutif ? Le décret fut immédiatement dénoncé et la Cour Constitutionnelle fit savoir par la décision EL-P-015 du 13 mars 1996 que « le décret n° 96-48 du 12 mars 1996 est contraire à la Constitution. » (Cour Constitutionnelle 1996a : 73). Finalement, les élections eurent lieu le 18 mars 1996.

Mathieu Kérékou bénéficia du soutien de Me Adrien Houngbédji et de Bruno Amoussou. Dans l'opinion publique et, en particulier, dans la presse locale, on s'est longuement interrogé sur les mobiles du ralliement de Houngbédji à Kérékou. Cette question a d'autant plus passionné les uns et les autres qu'à l'époque de la révolution béninoise (1972-1989), Houngbédji a dû s'exiler pour avoir la vie sauve. Comment a-t-il pu préférer l'auteur de ses malheurs de l'époque au président Soglo qui lui promit, si l'on en croit Philippe Hado, le poste de ministre chargé de la Coordination de l'action gouvernementale et trois autres portefeuilles ministériels (Hado 1996 : 6) ? Avec l'appui du P.R.D. et celui de l'A.D.E.M.A., Kérékou était en voie de reconquérir le fauteuil présidentiel.

1.3.3. La victoire et la prestation de serment

Le 23 mars 1996, la Cour Constitutionnelle a proclamé les résultats provisoires de l'élection du 18 mars comme suit :

« La Cour Constitutionnelle,

*Après avoir, en sa qualité de garante de la régularité de l'élection du Président de la République, examiné toutes les réclamations et statué sur les irrégularités relevées par elle-même, opéré diverses rectifications matérielles et procédé aux redressements jugés nécessaires et aux annulations des votes au niveau de certains bureaux (...),
Considérant que les résultats du scrutin du 18 mars 1996 sont les suivants :*

Electeurs inscrits : 2.524.262

Votants : 1.958.855

Suffrages exprimés : 1.904.079

Suffrages obtenus par M. Mathieu Kérékou : 999.453

Suffrages obtenus par M. Nicéphore Dieudonné Soglo : 904.626.

Qu'ainsi, M. Mathieu Kérékou a recueilli au second tour la majorité relative des suffrages exprimés pour être proclamé élu.

En conséquence, proclame M. Mathieu Kérékou, président de la République. » (Cour Constitutionnelle 1996a : 77).

La Cour Constitutionnelle a précisé que la proclamation du 23 mars était provisoire et que l'élection de Mathieu Kérékou ne deviendra définitive qu'après l'examen des contestations éventuelles des candidats. Sans prendre le soin de lire attentivement la loi électorale et surtout la

Constitution, plusieurs partisans des deux candidats ont saisi la Cour Constitutionnelle pour contester les résultats du second tour du scrutin présidentiel. La Cour a répondu à toutes les requêtes en se référant à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution qui dispose :

« Si aucune contestation relative à la régularité des opérations électorales n'a été déposée au Greffe de la Cour par l'un des candidats dans les cinq jours de la proclamation provisoire, la Cour déclare le président de la République définitivement élu. » (Cour Constitutionnelle 1996a : 85).

Prenant acte du fait que ni Soglo, ni Kérékou n'ont contesté les résultats provisoires auprès d'elle, la Cour Constitutionnelle a proclamé Mathieu Kérékou définitivement élu président de la République. « Conformément à l'article 47 alinéa 2 de la Constitution, a précisé la Cour, le mandat de Mathieu Kérékou prendra effet le 4 avril 1996 à 00h » (Cour Constitutionnelle 1996a : 87). Bien entendu, le président élu devrait prêter serment devant tous les membres de la Cour en tenue d'apparat en présence du président de l'Assemblée nationale et de celui de la Cour suprême. Le nouvel élu n'avait aucune objection contre ces dispositions protocolaires qui ressemblent à celles qui ont été consignées dans la Loi fondamentale de 1977 et auxquelles il s'est soumis à plusieurs reprises en 1980, 1984 et 1989. En 1996, le texte du serment comprenait un groupe de mots que Kérékou, désormais attentif à la Parole de Dieu, et surtout à sa suprématie sur le monde visible et invisible, ne voulait nullement prononcer. Pour cette raison, il se contenta de dire le 4 avril 1996 le texte qui suit :

« Devant Dieu, la Nation et devant le peuple béninois, seul détenteur de la souveraineté ;

Nous, Mathieu Kérékou, Président de la République, élu conformément aux lois de la République, jurons solennellement

- de respecter et de défendre la Constitution que le peuple béninois s'est librement donnée ;

- de remplir loyalement les hautes fonctions que la Nation nous a confiées ;

- de ne nous laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine, de consacrer toutes nos forces à la recherche et à la promotion du bien commun, de la paix et de l'unité nationale ;

- de préserver l'intégrité du territoire national ;

- de nous conduire partout en fidèle et loyal serviteur du peuple.

En cas de parjure, que nous subissions les rigueurs de la loi. » (Article 53 de la Constitution du 11 décembre 1990).

Peu de Béninois se sont rendus compte que le texte du serment prononcé par le président de la République ce 4 avril 1996 avait été amputé du groupe de mots « les mânes de nos ancêtres ». Mme Pognon, la présidente de la Cour Constitutionnelle, qui avait écrit son intervention à la cérémonie avant de s'y rendre, a fait allusion dans son discours aux mânes de nos ancêtres en rappelant au nouveau chef de l'Etat que le serment qu'il venait de prononcer apparaissait comme un contrat spirituel entre Dieu, les mânes des ancêtres et lui (Dossavi-Messy 1996 : 12). Pendant ce temps, deux citoyens béninois avaient remarqué que Kérékou n'avait pas lu l'intégralité du texte du serment. Ils ont saisi la Haute Juridiction le jour même de la prestation de serment. Elle se réunit dès le 5 avril 1996 et prononça le verdict suivant :

« Considérant que le texte du serment, tel que fixé par la Constitution est une formule sacramentelle indivisible ; qu'il ne saurait donc subir une quelconque modification et doit être prononcé dans son intégralité ; que dès lors, il y a lieu de déclarer non conforme à la Constitution le serment tel qu'il a été prêté par le président de la République ;

Décide :

Article 1^{er}.- Est déclaré non conforme à la Constitution le serment prêté le 4 avril 1996 à Porto-Novo par le président de la République » (Cour Constitutionnelle 1996b : 90).

Le président Kérékou fut agacé par cette décision de la Cour Constitutionnelle dont il reçut copie. Malgré lui, il dut retourner à Porto-Novo pour recommencer la prestation de serment à huis clos dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale le 6 avril 1996 (Cour Constitutionnelle 1996b : 257). Ont participé à la séance les membres de la Cour Constitutionnelle, le président de l'Assemblée nationale et celui de la Cour suprême, autrement dit, les personnes prévues par la Constitution. Le chef de l'Etat lut intégralement le texte du serment. Désormais, toutes les formalités ayant été remplies, il pouvait mettre en œuvre sa politique en commençant par la formation du gouvernement. Après avoir affirmé que les femmes

n'étaient pas suffisamment représentées dans les centres de décisions, quelle place le président de la République va-t-il leur accorder dans ses gouvernements ?

II. Les femmes ministres du président Kérékou entre 1996 et 2001

De 1996 à 2001, le président Kérékou a formé quatre équipes gouvernementales. Dans la première, il y eut une femme sur dix huit ministres. Les femmes furent plus nombreuses dans le deuxième et le troisième gouvernements, avant d'être réduits à deux à la fin du mandat du président. Peut-on au regard de l'instabilité de la présence féminine au niveau du pouvoir exécutif, accuser le président de la République de discrimination sexiste définie récemment par Sylvie de Chacus comme le fait d'exclure les femmes des centres de décisions ? (Chacus de 2011 : 341). Pour répondre à cette question, nous examinerons successivement la place de Marina Massougbodji dans le gouvernement du 9 avril 1996, celle de trois nouvelles femmes nommées en 1998, puis, enfin les raisons pour lesquelles le chef de l'Etat remplaça Conceptia Ouinsou par Damien Alahassa en juin 1998.

II.1. Marina d'Almeida Massougbodji, seule femme du gouvernement du 9 avril 1996

La première épreuve à laquelle le président Kérékou devait faire face était la formation d'une équipe gouvernementale dans laquelle toutes les forces politiques qui l'ont aidé à reconquérir le pouvoir espéraient une place de choix. Comment résoudre une telle équation sans trahir l'attente des populations qui exigeaient une réduction du train de vie de l'Etat ? Comment, par ailleurs, faire cohabiter les ministres issus des formations politiques si différentes les unes des autres ? Vaille que vaille, le président de la République signa le décret n° 96-128 portant composition du gouvernement le 9 avril 1996 (J.O.R.B. n° 7^{ter} du 10 avril 1996 : I et II). On y dénombre dix-huit portefeuilles. Un seul fut attribué à la gent féminine, celui de la santé, de la protection sociale et de la condition féminine. Le président Kérékou confia ce gros ministère à Marina d'Almeida Massougbodji.

Originaire d'Agoué, petite ville du département du Mono au sud-ouest du Bénin, Marina d'Almeida-Massougbodji est née à Lomé (Togo) le 9 octobre 1946. Elle a commencé ses études primaires dans cette ville, capitale du Togo, les a continuées dans les pays de la sous région où elle suivait son père. Après avoir obtenu le certificat d'études primaires à

Abengourou en Côte-d'Ivoire, elle se rendit à Dakar pour commencer ses études secondaires. Finalement, ce fut à Lomé qu'elle réussit au B.E.P.C. en 1965 et au baccalauréat en 1968. Après son doctorat en médecine, elle se spécialisa en cardiologie à Bordeaux en France. Elle hésita plusieurs jours avant d'accepter le portefeuille ministériel que le chef de l'Etat lui a proposé, et prit service le 12 avril 1996 des mains d'une autre femme, Véronique Lawson, qui la précéda à la tête du ministère de la Santé depuis 1991.

En lui passant le témoin, Véronique Lawson a déclaré que sa joie était d'autant plus grande que sa remplaçante était une femme et une mère « déjà imprégnée des problèmes sanitaires et sociaux des populations de la République du Bénin. » (Gletton-Quenum 1996 : 4). Après avoir félicité Mme Lawson pour le dévouement et le courage avec lesquels elle a dirigé le ministère de la Santé pendant six longues années, Marina d'Almeida Massougbodji a invité le personnel et les cadres à la soutenir et à l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

Parmi les personnes interrogées au lendemain de la formation du gouvernement, deux femmes se sont félicitées de la nomination de Marina d'Almeida Massougbodji à la tête du ministère de la Santé en regrettant qu'elle fût la seule femme de l'équipe. Claudia Doutétien, médecin, ophtalmologue, a apprécié la taille réduite du gouvernement, mais elle a ajouté ce qui suit : « (...) je déplore qu'il n'y ait pas beaucoup de femmes dans le gouvernement. Il n'y en a qu'une seule. » (Loumédjinon et Gletton-Quenum 1996 : 4). Quant à Mystoura Akplogan, pharmacienne à Porto-Novo, elle trouva que le gouvernement du président Kérékou était plus politique que technique avant de déplorer le sort fait aux femmes.

« En tant que femme, dit-elle, je trouve que le nombre de femmes qu'il y a dans le gouvernement ne suffit pas. La majorité au Bénin est féminine. » (Loumédjinon et Gletton-Quenum 1996 : 4).

Romuald Binazon, journaliste, a, lui aussi, attiré l'attention sur la composition du gouvernement qui peut laisser croire que le chef de l'Etat ne faisait pas confiance aux femmes. « On connaît depuis le lundi 8 avril dernier, écrit-il, les membres du premier gouvernement du général Mathieu Kérékou. Il est composé de 17 membres dont une seule femme... » (Binazon 1996 : 4). A la vérité, le gouvernement comprenait dix huit membres dont une femme. Enfin, Marie-Odile Attanasso a dénoncé récemment la faible représentation des femmes dans le pouvoir exécutif. Elle affirme que de 17% en 1990, la présence féminine au

gouvernement « est passée à 10,5% en 2001 après un creux de 5,6% en 1996. » (Attanasso 2013 : 113). Si l'on se base uniquement sur le nombre des hommes et des femmes au sein du gouvernement pour apprécier la confiance de son chef aux représentants des sexes, on aboutit logiquement aux conclusions de tous ceux qui ont regretté la disproportion entre hommes et femmes dans l'équipe gouvernementale d'avril 1996. Il faut prendre également en compte le contenu de chaque portefeuille ministériel et la mission spécifique confiée à son détenteur. Sur ce plan, Marina d'Almeida Massougbodji était réellement à la tête de trois ministères puisqu'elle s'occupait au quotidien de la santé publique, des affaires sociales et de la condition féminine. Dans chacun de ces trois domaines, elle a obtenu des résultats concrets. Au cours d'une rencontre que nous eûmes avec elle le 26 février 2014 à Cotonou, elle nous a déclaré que lorsqu'elle était à la tête du ministère de la Santé, elle avait, entre autres, créé les hôpitaux de zone et lancé le premier concours d'internat de médecine des hôpitaux. Elle a avoué, avec une grande honnêteté que son grand projet de construction de centres d'action de solidarité pour l'évolution socio-sanitaire (Cases) avait échoué parce que les populations n'étaient pas décidées à prendre en charge leur santé. On retient du ministre Massougbodji qu'elle a fait construire et réhabiliter plus de trois cents centres de santé au cours de son mandat (Ministère de la Famille 2011 : 50). Elle a surtout convaincu le gouvernement et son chef que pour promouvoir la femme au Bénin, il faut mettre l'accent sur les trois points suivants :

- « - *l'éducation dans toute sa dimension (l'instruction, l'alphabétisation, l'éducation à la gestion, à l'hygiène, à la santé, l'éducation à la paix)*
- *la lutte contre l'ignorance ;*
- *la santé de la mère et de l'enfant.* » (Ministère de la Famille 2011 : 50).

Seule au milieu des hommes, elle a plaidé pour le renforcement de la présence des femmes au sein de l'équipe gouvernementale. Au regard de la composition du gouvernement du 15 mai 1998, on peut affirmer que son combat a été concluant puisque trois nouvelles femmes ont été nommées ministres à des postes importants.

II.2. L'appel de trois nouvelles femmes au gouvernement

Quelques jours avant de les congédier, le chef de l'Etat, chef du gouvernement, réunit les ministres et leur annonça son intention de remanier le gouvernement. Il justifia son intention par l'alinéa 3 de

l'article 54 de la Constitution qui stipule que le président de la République « nomme après avis consultatif du Bureau de l'Assemblée nationale les membres du gouvernement ; il fixe leurs attributions et met fin à leurs fonctions. » (Couao-Zotti 1998a : 3).

Marina d'Almeida Massougbodji, seule femme du premier gouvernement du général Kérékou en 1996 ne cache pas sa joie d'avoir contribué au renforcement de la présence féminine dans le gouvernement du 15 mai 1998. Voici ce qu'elle nous a dit le 26 février 2014 :

« Au gouvernement du président Kérékou d'avril 1996, j'étais la seule femme au milieu des hommes. J'ai écrit au chef de l'Etat pour lui suggérer de renforcer la présence des femmes au sein du gouvernement. Mon initiative a été fructueuse puisque le 15 mai 1998, quatre femmes ont été nommées ministres ».

En effet, le 15 mai 1998, Kérékou signa le décret n° 98-220 portant composition du gouvernement du Bénin. Marina d'Almeida-Massougbodji garda son poste de ministre de la Santé publique, mais Ramatou Baba-Moussa hérita de la Protection sociale et de la Condition féminine. Me Marie-Elise Gbèdo fut nommée ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et Conceptia Liliane Denis Ouinsou devint ministre de l'Education nationale. Dans l'opinion publique en général et dans la presse en particulier, on apprécia la volonté du président de la République de promouvoir les femmes béninoises en donnant l'occasion à plusieurs d'entre elles de participer à la prise des décisions qui engagent le présent et l'avenir de la nation.

Alfred Ahounou, journaliste au quotidien gouvernemental *La Nation*, écrit que Ramatou Baba-Moussa, dont le parti politique RDD-Nassara n'appartenait pas au « Sursaut patriotique », la coalition ayant fourni le plus gros contingent de ministres, a bénéficié « de la volonté de promotion de la femme au même titre que Me Marie-Elise Gbèdo. » (Ahounou 1998 : 3). C'est pour la même raison que Conceptia Ouinsou, apparemment libre de tout engagement partisan, a été promue ministre. Les femmes politiques comme Isabelle do Régé de la Confédération des femmes du parti « Notre Cause Commune » n'ont pas caché leur joie de voir le quota des femmes ministres augmenter par rapport à avril 1996. Mais Isabelle do Régé répète que le quarté féminin doit convaincre par ses résultats sur le terrain (Couao-Zotti 1998b : 3). Enfin, examinant les atouts de chacune des quatre femmes promues par le président de la République, Julien Quirino a fait remarquer qu'en dehors de Me Marie-Elise Gbèdo qui pourrait rencontrer des difficultés à la tête du ministère

du Commerce, les trois autres étaient convenablement positionnées et pouvaient dynamiser les activités dans leurs secteurs respectifs (Quirino 1998 : 2). Gisèle Adissoda, journaliste à *La Nation*, proche de l'ancien président Nicéphore Soglo, a estimé que l'opinion publique exagérait la portée de la promotion de la femme opérée par le général Kérékou. « C'est du déjà vu en quantité (4) et en qualité, écrit-elle. Elle ajoute : « Le gouvernement II de Kérékou II n'a fait que réparer une injustice (...). » (Adissoda 1998 : 2). Cette invitation de l'ancienne collaboratrice de l'ancien président Soglo à la modération face à ce que les partisans de Kérékou considéraient comme une innovation n'enlève rien à la qualité des femmes appelées au gouvernement le 15 mai 1998.

Marie-Elise Gbèdo est née le 29 décembre 1954 à Mankono dans le centre de la Côte-d'Ivoire. Elle a fait ses études primaires et une partie des études secondaires à Lomé au Togo. Reçue au baccalauréat en 1975 au lycée Béhanzin de Porto-Novo, elle partit en France où elle étudia le droit. En 1984, elle obtint le certificat d'aptitude à la profession d'avocat et revint au Bénin en 1987. Elle ouvrit son cabinet deux ans plus tard. Elle a raconté que sa nomination au gouvernement était inattendue. A l'en croire, la présence féminine dans l'équipe gouvernementale de 1998 devait être forte et compter une dizaine de ministres. Absente du pays au moment du remaniement, elle dut revenir à Cotonou dans la précipitation pour prendre service le 19 mai 1998. « Pour une équipe de 19 ministres, a-t-elle rappelé, Mathieu Kérékou fait entrer 4 femmes. » (Gbèdo, sans date : 73). Conceptia Ouinsou n'est pas restée longtemps au gouvernement. « Les autres, a précisé Gbèdo, resteront en place et connaîtront chacune des fortunes diverses » (Gbèdo, sans date : 73).

Ramatou Baba-Moussa fait partie des femmes qui sont restées au gouvernement jusqu'à la fin du mandat du président Kérékou en 2001. Née à Kandi dans le nord du Bénin en juin 1946, elle y a fait ses études primaires soldées par le succès au certificat d'études primaires élémentaires. Elle fut ensuite admise au cours normal des jeunes filles d'Abomey en octobre 1958. Nantie du Brevet élémentaire, option enseignement cycle court, Ramatou Baba-Moussa fut recrutée dans l'enseignement et y prospéra jusqu'à son détachement à l'Institut national pour la formation et la recherche en éducation (I.N.F.R.E.). Elle poursuivit ses études universitaires en sciences juridiques à l'Université nationale du Bénin, puis réussit au concours d'entrée à l'Institut national d'administration scolaire de Paris. Déterminée à faire les sacrifices nécessaires pour acquérir le savoir, Ramatou Baba-Moussa a accepté des stages en France pour parfaire sa formation en management et administration. Son engagement politique lui a permis d'être élue à

l'Assemblée nationale en 1991 et d'y occuper le poste de deuxième questeur (Assemblée nationale 1995 : 31). En mai 1998, elle est nommée ministre. En prenant service à la tête du ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine le 19 mai 1998, Ramatou Baba-Moussa a promis de tout mettre en œuvre pour que le social, la condition féminine et la condition humaine en général fassent partie des motifs de fierté du président Kérékou à la fin de son mandat en 2001 (Azifan 1998 : 5). Nous verrons que son combat aux côtés du président de la République pour la promotion de la femme n'a pas été vain.

La quatrième femme du gouvernement du 15 mai 1998, Conceptia Denis Ouinsou, est née le 21 septembre 1942 à Grande Saline (Haïti). Elle fut reçue au baccalauréat en 1962 et obtint la licence en sciences sociales et administratives en 1965, puis celle en droit en 1968. Elle a commencé sa carrière à la Faculté de droit de l'Université nationale du Bénin en 1977. En novembre 1985, elle passa avec succès le concours d'agrégation de droit privé et poursuivit sa carrière d'enseignante à l'université. En 1996, elle est devenue avocat à la Cour de Cotonou. Deux ans plus tard, le président Kérékou lui a confié le portefeuille de l'Education nationale et de la Recherche scientifique à la tête duquel elle n'a passé que trois semaines. En effet, le 7 juin 1998, le président Kérékou nomma Damien Alahassa, membre du gouvernement, ministre intérimaire de l'Education nationale et de la Recherche scientifique (décret n° 98-242). Il y a lieu de se demander pour quelles raisons le président de la République n'a pas remplacé Conceptia Ouinsou par une femme en vue de conforter sa politique de promotion de la femme.

II.3. Les raisons du remplacement de Conceptia Ouinsou par Damien Alahassa

Il importe d'insister sur le fait que le départ précipité de Conceptia Ouinsou du gouvernement ne saurait être considéré comme un frein à la politique de promotion de la femme du président Kérékou puisque l'intéressée a été choisie pour siéger à la Cour Constitutionnelle dont elle est devenue la présidente. Finalement, ce fut elle qui tira le bénéfice de l'opération dans la mesure où après son installation à la Cour, elle était à l'abri des soubresauts auxquels sont ordinairement soumis les membres de tout gouvernement. Le président Kérékou l'a remplacé par Damien Alahassa dont l'expérience professionnelle dans le secteur de l'enseignement était riche. Docteur en lettres modernes, professeur assistant à la Faculté des lettres de l'Université nationale du Bénin, Damien Alahassa avait déjà occupé des postes importants au cours de la période révolutionnaire entre 1972 et 1990. Il fut directeur des examens, de l'Office de

radiodiffusion et télévision du Bénin et du Centre national des œuvres universitaires.

Ressortissant du département du Zou, fief du président Soglo, il osa faire la campagne électorale pour le candidat Kérékou au risque de sa vie. Aux yeux de ce dernier, on pouvait compter sur cet homme pour gérer l'important ministère de l'éducation nationale. Pour le président de la République, la politique de promotion de la femme n'était nullement compromise par le réaménagement technique du gouvernement le 7 juin 1998. Les responsables du ministère de la Condition féminine ont veillé à la mise en place d'une politique nationale de la promotion de la femme dont nous allons, à présent, examiner le contenu.

III. La mise en place de la politique nationale de promotion de la femme

La question de la promotion de la femme s'est posée avec acuité au lendemain de la conférence nationale des forces vives. Bien entendu, les femmes revendiquaient une présence significative dans les lieux de prise de décisions, mais le concept même de la promotion de la femme a progressivement évolué comme nous le verrons. Les hommes politiques et les acteurs de la société civile ont unanimement reconnu la nécessité pour l'Etat de mettre en place une véritable politique nationale de la promotion de la femme en particulier sous la présidence de Mathieu Kérékou. Le gouvernement a adopté cette politique à la fin de l'an 2000. Nous présenterons les buts de cette politique et indiquerons les conditions de sa mise en œuvre.

III.1. L'évolution du concept de la promotion de la femme

Au cours de la première décennie du Dahomey indépendant (1960-1970), les responsables politiques se sont peu préoccupés de la place des femmes dans les centres de décision. Tout le monde approuvait tacitement la monopolisation du débat politique par les hommes. Les premiers changements d'attitudes vis à vis des femmes ont été faits pendant la période révolutionnaire, mais on parlait surtout de l'émancipation de la femme béninoise. Pour Kérékou, à l'époque où il était le président de la République populaire du Bénin, l'émancipation et l'épanouissement de la femme béninoise étaient le fruit du « développement impétueux et ascendant de la révolution béninoise » (Kérékou 1987 : 345). Aux lendemains de la conférence des forces vives de la nation, la femme a acquis une plus grande importance au sein de la société en raison, affirment certains, de l'option faite à la conférence pour

l'Etat de droit, la démocratie et l'économie libérale (Ministère de la Famille 2007 : 18).

Cette évolution du concept de la promotion de la femme s'est imposée aux candidats aux élections présidentielles de mars 1996. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le candidat Kérékou a évoqué dans son ouvrage « *Préparer le Bénin du futur* » la promotion de la dimension féminine dans le développement humain. Quant au candidat Adrien Houngbédji, il a promis la création du ministère de la Condition féminine s'il était élu président de la République (Brathier 1996 : 1). Mathieu Kérékou, le candidat élu, a commencé à promouvoir les femmes dans son premier gouvernement. En 1998, il a renforcé la présence des femmes dans sa deuxième équipe et il s'est laissé convaincre de la nécessité pour l'Etat de mettre en place une politique nationale de la promotion de la femme.

III.2. La nécessité pour l'Etat de mettre en place une politique nationale de promotion de la femme

Pour expliquer et justifier la nécessité de formuler une politique nationale de la promotion de la femme, le ministère de la Protection sociale et de la Famille s'est servi d'arguments tirés de l'histoire récente du Bénin et des expériences faites dans d'autres pays du monde en faveur des femmes. Au plan interne, le Bénin a créé en 1993 une Commission nationale d'intégration de la femme au développement. A l'étranger, une délégation béninoise a participé à la 4^e conférence mondiale de Beijing sur les femmes en 1995. A l'issue de cette rencontre, il a été recommandé à tous les Etats de faire la promotion de la femme à tous les niveaux et dans tous les domaines. Dans la communication que Ramatou Baba-Moussa, ministre de la Protection sociale et de la Famille, a introduite en Conseil des Ministres le 28 décembre 2000, elle a précisé que « l'une des recommandations (adoptées à Beijing) était relative à la création par les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait, des structures pouvant s'occuper effectivement de la promotion de la femme » (communication n° 687/MPSF/DC/SGM/DPF/SP-C). Ramatou Baba-Moussa a précisé qu'elle avait consulté tous les partenaires sociaux au développement, ainsi que les organisations non gouvernementales intéressées par le sort de la femme et qu'elle avait obtenu leur accord. Enfin, elle conclut en rappelant ce qui suit :

« Les différentes rencontres internationales auxquelles notre pays a pris part depuis la création du ministère de la Protection sociale et de la Famille ont permis de constater

que la plupart des pays disposent d'un document de politique de promotion de la femme.

Il devient de ce fait un impératif pour notre gouvernement de se doter de ce précieux document.» (Com. N° 687/MPSF/DC/SGM/DPF/SP-C).

Le Conseil des Ministres a adopté la politique nationale de la promotion de la femme à sa réunion du 31 janvier 2001 (*La Nation*, n° 2670 du 1^{er} février 2001, p. 3). Les femmes venaient de remporter une victoire importante, même s'il faudra continuer de se battre pour que la promotion de la femme se traduise en actes concrets. En effet, la lutte des femmes au sein de la société dahoméenne et béninoise vise un but précis qui, pour la première fois, est clairement identifié par les plus hautes autorités de l'Etat.

III.3. Le but de la politique de la promotion de la femme

Au ministère de la Protection sociale et de la Famille, la question du but de la politique nationale de la promotion de la femme a été examinée au cours de plusieurs rencontres et tout le monde a fini par affirmer que :

« La politique nationale de la promotion de la femme au Bénin a pour but essentiel l'amélioration des conditions de vie de la femme par le renforcement de ses capacités d'action au plan social, culturel, juridique et économique »
(Ministère de la Famille 2007 : 20).

Le positionnement politique de la femme n'a pas été explicitement inclus dans la politique nationale de la promotion de la femme. Pourtant, le succès de cette politique dépend, pour une large part, des pouvoirs détenus par les femmes au sein du gouvernement ou dans l'administration. En effet, peu d'hommes responsables politiques sont convaincus de la nécessité d'associer les femmes à la prise de décisions engageant l'avenir de la communauté nationale. Malgré l'existence des textes les mieux élaborés, la situation des femmes ne peut s'améliorer au Bénin si elles n'ont pas les moyens d'exercer les pressions nécessaires aux moments adéquats en vue de provoquer les changements nécessaires. Une enquête sur la manière dont les femmes ministres ont géré leurs départements respectifs sous le président Kérékou, en particulier sur leurs comportements vis à vis des femmes de toutes origines et de toutes conditions sociales renseignera sûrement sur les chances de réussite de la politique nationale de la promotion de la femme. Ce travail mérite d'être entrepris le plus tôt possible.

Conclusion

Lorsqu'il passait service à Nicéphore Soglo le 1^{er} avril 1991, personne ne pensait que le général Kérékou reviendrait cinq ans plus tard à la tête de l'Etat. Sa candidature aux élections présidentielles de mars 1996 fut suscitée par tous ceux que le régime Soglo a fini par dégoûter et qui, pour cette raison, ont cherché à lui barrer coûte que coûte la route d'un second mandat. Quelques personnes de l'entourage du président Soglo l'ont mis en garde contre une éventuelle candidature de Kérékou en 1996. Il n'a pas accordé l'attention requise à ces avertissements. Le candidat Kérékou a gagné les élections et a repris le fauteuil présidentiel. La promotion de la femme a fait partie de ses préoccupations dès le début de sa campagne électorale.

Nous avons vu qu'il n'a nommé qu'une seule femme dans le premier gouvernement qu'il forma le 9 avril 1996. On pourrait croire, à partir de ce fait, qu'il tournait le dos, dès le début de son mandat, à ses propres engagements. En réalité, la marge de manœuvre du président de la République était réduite au lendemain de sa réélection à la magistrature suprême en raison de ce qu'il devait aux forces politiques qui l'ont aidé. En 1998, son deuxième gouvernement a été ouvert à davantage de femmes et son ministère de la Protection sociale et de la Condition féminine devenu plus tard ministère de la Protection sociale et de la Famille a initié une politique nationale de la promotion de la femme que le gouvernement a adoptée en janvier 2001, quelques mois avant la fin du mandat présidentiel. Cette politique est toujours en vigueur. Elle peut permettre, si les responsables de l'Etat le veulent, de changer notablement le sort des femmes dans la société béninoise.

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources

1. Imprimées

- Communication en Conseil des Ministres sur la politique nationale de la promotion de la femme (Dossier n° 687/MPSF/DC/SGM/DPF/SP-C du 28. 12. 2000), Archives nationales, Porto-Novo.
- Cour Constitutionnelle 1996a, *Recueil des décisions. Elections présidentielles et législatives*, Porto-Novo, CNPMS, 122p.
- Cour Constitutionnelle 1996b, *Recueil des décisions et avis*, Porto-Novo, CNPMS, 390p.

- Tévoédjrè, Eric, 2001. *Les travaux du Conseil des Ministres au Bénin, Avril 1996 – Décembre 2000* (textes réunis et présentés par), Porto-Novo, CPPS, 765p.

2. Orales : personne interrogée

- Almeida-Massougbojji, Marina d', 68 ans, professeur de médecine à la retraite, ancienne ministre de la Santé, de la Protection sociale et de la Condition féminine, interrogée le 26 février et le 7 mars 2014 à Cotonou sur ses réalisations au ministère de la Santé et son combat pour la promotion des femmes.

II. Ouvrages

Adjovi, V. Emmanuel, 1998, *Une élection libre en Afrique. La présidentielle du Bénin (1996)*, Paris, Karthala, 181p.

Assemblée nationale du Bénin, 1995, *Première et deuxième législatures (1991-1999)*, Cotonou, Onépi, 193p.

Attanasso, Marie-Odile, 2013, *Femmes et pouvoir politique au Bénin. Des origines dahoméennes à nos jours*, Cotonou, Copef, 220p.

Establet, Jean, 1997, *Mathieu Kérékou, 1933-1996- L'inamovible président du Bénin*, Paris, L'Harmattan, 251p.

Gbèdo, Marie-Elise, sans date, *Le destin du roseau*, sans éditeur, 232p.

Iroko, Félix, 2001, *Le président Mathieu Kérékou. Un homme hors du commun*, Cotonou, Les Nouvelles Editions du Bénin, 314p.

Kérékou, Mathieu, 1987, "Les femmes du Bénin ont toujours écrit en lettres d'or les glorieuses pages de l'histoire de notre peuple au même titre que les hommes" in *Dans la voie de l'édification du socialisme. Recueil des discours de notre grand camarade de lutte, le président Kérékou*, Cotonou, Soya, 423p, voir p. 343 à 351.

Kérékou, Mathieu, 1996, *Préparer le Bénin du futur*, Porto-Novo, CPPS, 109p.

Ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité, 2007, *Politique nationale de promotion de la femme*, Cotonou, Copef, 107p.

Ministère de la Famille, des Affaires sociales, de la Solidarité nationale, des Handicapés et des Personnes de 3^e âge, 2011, *Répertoire des femmes leaders au Bénin*, sans éditeur, 409p.

Programme d'action du gouvernement, 1997, Cotonou Imprimerie Tundé, 137p.

III. Articles de journaux

Adissoda, Gisèle, “Femmes-ministres du gouvernement II de Kérékou II : record non battu” in *La Nation*, n° 1979 du 22 mai 1998, p. 2.

Ahounou, Alfred, “La palme au Sursaut patriotique” in *La Nation*, n° 1984 du 15 mai 1998, p. 3.

Azifan, Reine 1996a, “Lancement de l’ouvrage « *Préparer le Bénin du futur* ». Les propositions du général Mathieu Kérékou pour l’avenir de notre pays” in *La Nation*, n° 1402 du 15.1.1996, p. 3.

Azifan, Reine 1996b, “Conférence publique du P.C.B. M. Pascal Fantodji candidat du parti à l’élection présidentielle de mars 1996” in *La Nation*, n° 1407 du lundi 22 janvier 1996, p. 5.

Azifan, Reine, 1998, “Passation de service au ministère de la Santé, de la Protection sociale et de la Condition féminine. Mme Baba-Moussa Ramatou prend en mains la protection sociale et la Condition féminine” in *La Nation*, n° 1987 du 20 mai 1998, p. 5.

Binazon, Romuald, “Une vision sur le nouveau gouvernement de Kérékou” in *La Nation*, n° 1461 du 11 avril 1996, p. 4.

Brathier, Léon, 1996, “Précampagne de l’élection présidentielle. Les femmes sont courtisées” in *La Nation*, n° 1421 du vendredi 9 février 1996, p. 1.

Chacus, Sylvie, de, 2011, “Discrimination sexiste en milieu professionnel, facteur d’émulation et création de modèle féminin en France et au Bénin” in *Annales de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines de l’Université d’Abomey-Calavi*, n° 17 volume 2, décembre 2011, p. 336 à 368.

Couao-Zotti, Edgar, 1996, “Meeting des forces de la gauche démocratique. Bruno Amoussou candidat de l’ADEMA à la présidentielle du 3 mars 1996” in *La Nation*, n° 1406 du 19 janvier 1996, p. 1 et 4.

Couao-Zotti, Edgar, 1998a, “Démission ou mise en congé des ministres”, in *La Nation*, n° 1982 du 14 mai 1998, p. 3.

Couao-Zotti, Edgar, 1998b, “Equipe II de Kérékou II. Quels sont les atouts des nouveaux ministres ?” in *La Nation*, n° 1985 du 18 mai 1998, p. 3.

Couao-Zotti, Edgar, 1998c, “Gatien Houngbédji passe le témoin à son successeur. Quelles seront les grandes priorités de Me Gbèdo ?” in *La Nation*, n° 1987 du 20 mai 1998, p. 8.

Dossavi-Messy, Ephrem, 1996, “Investiture du président Mathieu Kérékou à Porto-Novo. Sous le signe de la protection de Dieu”, in *La Nation*, n° 1458 du 5 avril 1996, p. 8 et 12.

Gbodougbe, Désiré, 1996, “Meeting géant de la Renaissance du Bénin. Le candidat Soglo promet d’apporter des solutions durables aux problèmes du peuple béninois”, in *La Nation*, n° 1422 du 12 février 1996, p. 3.

Gletton-Quenum, Michel, 1996, “Cérémonie de passation de service au département de la Santé. La joie de la responsabilité partagée”, in *La Nation*, n° 1463 du 15 avril 1996, p. 4.

Gletton-Quenum, Michel et Couao-Zotti, Edgar, 1996, “Meeting au stade Charles de Gaulle à Porto-Novo. Kérékou candidat pour rétablir le progrès social”, in *La Nation*, n° 1415 du 1^{er} février 1996, p. 3.

Gnangnon, Pintos, 1996, “A propos de la convocation du corps électoral pour le 21 mars 1996. L’ADEMA saisit la Cour Constitutionnelle”, in *La Nation*, n° 1444 du 14 mars 1996, p. 3.

Hado, Philippe, 1996, “Comment expliquer le ralliement de Adrien Houngbédji ?” in *La Nation*, n° 1441 du 11 mars 1996, p. 6.

Loumédjinon, Sabin, 1996, “Forum de la jeunesse PRD de Cotonou. Me Adrien Houngbédji se déclare candidat pour la présidentielle de mars 1996”, in *La Nation*, n° 1407 du lundi 22 mars 1996, p. 1 et 4.

Loumédjinon, Sabin et Gletton-Quenum, 1996, “Publication officielle du gouvernement de Kérékou. Ce que les Béninois pensent de ce gouvernement”, in *La Nation*, n° 1461 du 11 avril 1996, p. 3.

Padonou Koudhorot, Hyacinthe, 1998, “Passation de service au ministère de l’Education nationale et de la Recherche scientifique. « Trêve de discours ! Et au travail », a déclaré Mme Conceptia Ouinsou”, in *La Nation*, n° 1986 du 19 mai 1998, p. 3.

Quirino, Julien, 1998, “Nouveau gouvernement. Vers le 3^e millénaire”, in *La Nation*, n° 1991 du 27 mai 1998, p. 2.